

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 25 mai 2009****Présents**

Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN (départ 10h procuration François HEILBRONN), François HEILBRONN, Christian LEQUESNE (départ 10h15 procuration François HEILBRONN), Maxime SAADA (départ 10h15).

Manon AUBRY, Arnaud BONTEMPS, Céline RAMSTEIN, Valentin LAUTIER, Maxime QUENIN, Erwan SCOARNEC, Sébastien JANICOT.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Pierre de la GONTRIE (départ 10h15), Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ 10h15).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Bruno MAQUART (procuration Laurent GERMAIN), François RACHLINE (procuration Jean-Emmanuel COMBES).

Diego MELCHIOR.

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI (procuration Michel PEBEREAU), Paul PENY, Annie THOMAS (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Cédric PRUNIER

Christophe JAMIN

Julien PALOMO

Jean-Baptiste GOULARD

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur de la scolarité,

Professeur des Universités,

chargé de mission,

chargé de mission auprès de Richard DESCOINGS,

représentante du recteur,

assistante de Hervé Crès.

- | | | |
|-------|----------------------------------------------------------------------|-------|
| I. | Projet de résolution pour la réforme de l'enseignement de l'anglais. | p. 2 |
| II. | Bilan de l'aide sociale. | p. 6 |
| III. | Présentation de l'Ecole de droit. | p. 10 |
| IV. | Projet d'implantation d'un campus à Reims. | p. 15 |
| V. | Point d'information sur la mise en œuvre de Sciences Po 2013. | p. 18 |
| VI. | Accords internationaux. | p. 20 |
| VII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 avril 2009. | p. 20 |
| VIII. | Echange d'information sur des questions diverses. | p. 20 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 25 MAI 2009

La séance est ouverte à 8h32 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

I. **Projet de résolution pour la réforme de l'enseignement de l'anglais**

a) Exposé

Cédric Prunier présente le projet de résolution, fidèle à la première présentation faite lors de la précédente séance de ce Conseil. Le projet comporte 6 articles, chacun énonçant les principes discutés dans différents groupes de travail et lors de la commission paritaire du 17 novembre dernier et lors du dernier Conseil de direction.

Article 1 :

L'anglais est une langue enseignée et de travail commune à l'ensemble des élèves et des campus de Sciences Po.

Article 2 :

L'obtention du diplôme de Sciences Po est conditionnée, à partir de l'année universitaire 2009-2010, à la validation d'un niveau en anglais au moins équivalent au niveau C1 du cadre européen de référence des langues.

Ce niveau est validé en fin de cursus par certification externe en cours de validité ou par un examen interne.

Article 3 :

L'apprentissage de l'anglais est réalisé par le biais d'enseignement en présentiel, d'enseignements en e-learning et par des permanences de langue.

L'enseignement de l'anglais est organisé par groupes de niveaux croissants : A1, A2, B1 , B2, C1, C2 correspondants aux niveaux du cadre européen de référence des langues. Chaque niveau est défini par une charte définissant les compétences linguistiques attendues.

Article 4 :

L'inscription à l'enseignement d'anglais n'est pas obligatoire : l'élève décide de suivre ou de ne pas suivre cet enseignement librement chaque année universitaire.

Sa première inscription dans un groupe de langue est fonction de l'évaluation de son niveau, soit par le test d'admission propre à l'établissement, soit par une certification externe. Il est par la suite libre de choisir de changer de niveau chaque semestre.

Lorsque l'élève a choisi de s'inscrire dans un enseignement d'anglais, il est soumis à l'obligation d'assiduité.

Article 5 :

L'inscription aux enseignements d'anglais ne donne pas lieu à l'obtention de crédits avant l'obtention du diplôme. Les crédits sont rétroactivement affectés à chaque année universitaire.

Article 6 :

Une évaluation sera réalisée un an après l'introduction de cette réforme et un bilan sera présenté au Conseil de Direction.

b) Questions et observations

Arnaud BONTEMPS, pour l'UNEF, souhaite revenir sur ce projet très intéressant de résolution. L'UNEF a lancé une campagne sur les modalités d'application de cette réforme, campagne qui reprend les différentes interrogations qu'ils ont émises depuis que le sujet est évoqué.

Il rappelle certains points, notamment le passage des cours en présentiel d'1h00 à 1h30. Le face à face est un moment « phare » de l'enseignement, a fortiori pour les langues. Il revient sur la diminution des effectifs des groupes. En effet, cette réforme fait passer le nombre d'élèves dans les groupes de 17 à 15. L'UNEF souhaiterait aller plus loin en ayant des groupes de 8 à 10 personnes. Par ailleurs, il souhaiterait voir l'accès à une seconde langue facilité.

Maxime QUENIN, au nom de InterZaid-Fac Verte, précise que si la réforme va dans le sens souhaité, pour autant, le projet de résolution aborde des points sur lesquels ils n'étaient pas en accord à l'origine. L'article 5 sur l'obtention des crédits ne lui paraît pas correspondre à ce qui avait été évoqué. Il pense que l'utilité d'un crédit rétroactivement affecté à chaque année universitaire est relativement faible. Par ailleurs, il lui semble dommageable qu'il ne soit pas inscrit dans cette résolution la présence de cours en anglais dans chaque formation. Il souhaitait faire une proposition alternative mais par manque d'imprimante il n'a pas pu imprimer à temps pour le présent Conseil sa proposition.

Erwan SCOARNEC, Nouvelle Donne, note que de nombreux étudiants ne sont pas au courant de cette réforme et lorsqu'ils en entendent parler, ils en semblent très éloignés. Il lui semble important d'expliquer les enjeux car de nombreux mails ont été reçus et marquent une inquiétude profonde des étudiants notamment sur l'accès à la seconde langue. Il demande que la direction se penche sur ce point car les étudiants s'inquiètent de perdre leur acquis et veulent voir l'accès à la seconde langue facilitée.

Au nom l'Uni pour Sciences Po, Sébastien JANICOT estime que le projet de résolution lui semble assez fidèle à ce qui a été dit précédemment. L'UNI approuve les principes de cette réforme. Pour autant, l'UNI rappelle son attachement à la seconde langue et plus particulièrement au libre choix de la seconde langue quel que soit le niveau d'anglais. Il rejoint l'intervention d'Erwan SCOARNEC en ce qui concerne les besoins d'explication de la réforme parfois présentée de manière tronquée.

Manon AUBRY, au nom de UNEF, revient sur la démarche de l'UNEF qui a été mal comprise ces dernières semaines. La volonté est bien de souligner certaines avancées du projet : l'extension du laboratoire des langues, la diminution des effectifs en présentiel, l'accès aux logiciels et la diversification, de manière générale, des outils pédagogiques. Pour autant, ces avancées n'empêchent pas l'UNEF de souhaiter aller plus loin dans cette réforme qui à leur

sens est insuffisante. Elle rejoint l'inquiétude formulée sur l'absence de crédits. Il est important de sanctionner au cours de la scolarité l'enseignement de l'anglais. Elle attire l'attention sur l'importance de rester vigilant sur la flexibilité qu'entraîne un tel système. En effet, s'il y a valorisation pour un étudiant qui aura le choix de suivre un tel enseignement, pour autant le risque est d'évaluer avec difficulté le nombre d'heures suivi et par voie de conséquence le nombre de professeurs qui assureront cet enseignement. Il est donc important de ne pas se satisfaire de cette réforme. C'est le sens de la pétition qui a circulé afin d'obtenir, même s'il y a eu des avancées, un certain nombre de garanties en vue de répondre aux inquiétudes des étudiants.

Emmanuel GOLDSTEIN, sur l'article 2- 2^{ème} alinéa, rappelle que l'idée est de s'assurer que le niveau est validé en fin de cursus par certification externe en cours de validité, ou par l'examen interne.

Lors du dernier Conseil de Direction, Céline RAMSTEIM, UNEF, rappelle que les modalités de l'application de ce projet pour les élèves qui vont entrer en 5^{ème} année à la rentrée avaient été discutées. Ils s'étaient inquiétés collectivement du fait qu'ils ont été prévenus un peu tard pour obtenir le niveau C1 en 1 an dans le cas où ils sont particulièrement mauvais en anglais. Il avait été acté dans le procès verbal qu'il serait adopté une politique particulièrement souple vis-à-vis de ces élèves. Or, il leur semble que l'article 2 ne reprend pas cette particularité puisque l'obtention du diplôme de Sciences Po 2009-2010 est conditionnée à la validation du niveau C1.

Margarete STURM-FOUCAULT intervient sur l'article 4 du projet de résolution. Dans cet article, il est mentionné que l'élève peut suivre ou non cet enseignement sur l'année universitaire alors que jusqu'à présent l'enseignement fonctionne par semestre. Il est par ailleurs écrit que l'étudiant peut changer de niveau chaque semestre. Sur l'article 5, l'obtention de crédits, la mise en place du Bachelor permettra aux étudiants de ne plus s'inscrire à SP. N'auront-ils pas besoin à ce moment là d'obtenir déjà ces crédits ?

Maxime QUENIN propose, dans la mesure où plusieurs propositions de formulation ont été faites, de repousser le projet au prochain Conseil de direction et sollicite la possibilité de soumettre une proposition alternative. Repousser cette réforme permettrait de faire un travail pédagogique indispensable vers les étudiants afin d'éviter qu'une crise s'installe.

Richard DESCOINGS comprend les atermoiements évoqués lors de ce Conseil qui sont totalement nouveaux. Une fois de plus, certains pensent qu'il est plus important d'avoir du plaisir à enseigner que de vérifier que les élèves acquièrent un niveau qui leur sera utile. Tout le débat réside sur ce point. Il reconnaît qu'il n'avait pas perçu à ce point la pertinence de cette réforme jusqu'à ce que l'attention du Conseil soit attirée sur le fait qu'il faudra être souple avec ceux des élèves, en 5^{ème} année l'année prochaine, qui n'auront pas atteint le niveau C1. Quelle formidable reconnaissance de l'échec d'une partie de notre enseignement. Il souscrit entièrement à la nécessité d'être souple pour ceux qui seront en dernière année de Sciences Po incapable d'avoir ce niveau. Il ne faut pas les prendre en traître et Richard DESCOINGS suggère qu'ils ne soient pas pris en traître. Mais, c'est un constat accablant du système actuel et c'est la raison d'être de cette réforme de ne pas se faire plaisir en empilant les heures de cours, le nombre de conférences et faire en sorte que Sciences Po ne triche pas avec ses élèves, que les diplômés que ce soit à l'issue du Bachelor ou après le Master soient dans la vie professionnelle comme dans leur vie personnelle parfaitement à l'aise en anglais. Certains professeurs d'anglais s'émeuvent, disent que le e-learning ne sert à rien alors que cette technique est utilisée depuis 20 ans. Richard DESCOINGS ne pleurera pas aujourd'hui sur le

sort de ces « pauvres » maîtres de conférence qui ont écrit de « jolis » messages qu'il a reçus. Il voit d'autres circonstances sur l'impossible remplacement de cette « intermédiation » des professeurs vacataires qui est en général essentiellement un vacataire dans plusieurs écoles et qui, à chaque fois qu'il voit l'école transformer son système d'enseignement des langues, s'inquiète pour sa propre situation professionnelle, car évidemment c'est également un point essentiel.

Richard DESCOINGS pense qu'il faut adopter cette réforme. Il propose à Monsieur le Président de rappeler que Sciences Po fait cela pour que les élèves puissent s'insérer mieux sur le marché de l'emploi. Il voudrait répondre aux inquiétudes des élèves et dire qu'il est très important qu'à côté d'une parfaite maîtrise de l'anglais, il y ait un très fort niveau dans une autre langue et c'est un des objectifs de cette réforme que de focaliser les moyens sur une autre langue que l'anglais. C'est ce qui est déjà fait avec des taux d'encadrement meilleurs. Sciences Po pourrait faire du coaching individuel pour tout le monde mais ce serait plus cher en droit de scolarité. Il comprend que les élus aient été sensibles aux mails qu'ils ont reçus. Aussi, dès demain, Sciences Po fera-t-il parvenir à l'ensemble des élèves de Sciences Po, des Maîtres de conférence de Sciences Po et aux services Sciences Po, l'argumentation qui a conduit l'ensemble des partenaires sociaux à adopter cette réforme. Ils seront très attentifs à mettre en avant les efforts qui seront faits pour la seconde langue et essaieront de faire au mieux pour ceux des élèves qui ont le plus de soucis en anglais, car, comme cela a été rappelé, il y a des élèves en 5^{ème} année à Sciences Po qui ne sont pas au niveau C1. Pour cela, il faudra faire un coaching particulièrement important. Il retiendra toutes les indications données, non pas parce qu'il a reçu, comme les élus, 80 mails, tous sur le même modèle, ce qui est étrange. Il souhaiterait que Monsieur le Président mette cette réforme aux voix, réforme qui, lui semble-t-il, est un modèle de concertation avec les organisations syndicales. Il lui paraît très important de ne pas déstabiliser les organisations syndicales d'étudiants par rapport à leur base électorale et il est essentiel de tenir compte de leurs préoccupations.

Michel PEBEREAU pense que doit être affirmé dans le procès verbal que l'enseignement de la seconde langue est extrêmement importante pour Sciences Po. Il appartient à la Direction de faire en sorte que cette préoccupation soit bien intégrée. Il estime, en second lieu, qu'il est nécessaire de faire un effort important d'explication et de pédagogie. Par ailleurs, en troisième lieu, il suggère de ne surtout pas modifier l'article 2, que c'est bien à partir de l'année universitaire 2009/2010 que sera validé un niveau C1. En effet, il ne lui semble pas judicieux d'écrire que Sciences Po a des doutes quant au niveau C1 des étudiants. Cela pourrait nuire à sa réputation. Il attire cependant l'attention sur le fait qu'un élève qui sort d'une école à Bac +5 sans le niveau C1 du cadre européen de référence des langues est gênant. La direction a donc pris bonne note du fait que, compte tenu de la qualité médiocre de l'enseignement, certains élèves ne sont pas au niveau C1.

Il reste à répondre à la question d'Emmanuel GOLDSTEIN concernant l'article 2. sa proposition de rédaction semble meilleure. Elle pourrait être retenue.

Pour répondre à la question de Margarete STURM-FOUCAULT, Cédric PRUNIER estime possible de faire référence au semestre plutôt qu'à l'année. Il lui semblait que dans la limite de ce qui avait été dit avec les différents partenaires, le fait de choisir un enseignement de langue, il était davantage pertinent de parler d'année. En revanche, il est normal de pouvoir changer de niveau en cours d'année pour donner une certaine « prévisibilité » à l'élève, au département de langue et aux enseignants.

Il souhaiterait rappeler à Maxime QUENIN que la formule sur les crédits avait été discutée en groupe de travail. Il n'est pas possible d'envisager un enseignement qui ne donne pas lieu à des notes si jamais il est souhaité des crédits.

Michel PEBEREAU annonce la mise au vote du projet de résolution avec une modification de l'article 2, 2^{ème} paragraphe ainsi rédigé : « *ce niveau peut-être validé par certification externe en cours de validité ou par un examen interne en fin de cursus* ».

Michel PEBEREAU rappelle qu'il a les procurations de Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Annie THOMAS, que Laurent GERMAIN a la procuration de Bruno MAQUART et Jean-Emmanuel COMBES celle de François RACHLINE.

La résolution est adoptée avec 21 des voix présentes et représentées (2 abstentions).

II. Bilan de l'aide sociale

a) Exposé

Comme chaque année, la Direction des études et de la scolarité présente aux membres du Conseil de Direction le bilan de l'aide sociale pour l'année écoulée. Myriam DUBOIS-MONKACHI se propose de rappeler les règles des droits de scolarité et l'aide sociale à Sciences Po puis de présenter l'actualité et les différents axes retenus pour ce bilan.

Elle rappelle que les droits de scolarité dépendent des revenus des parents qui ont une résidence fiscale dans un pays de l'Union Européenne. Ces droits sont portés au maximum pour les élèves dont les parents ont une résidence fiscale hors Union Européenne. La répartition des droits qui est présentée confirme la tendance des années précédentes à savoir que les extrêmes s'équilibrent. En d'autres termes, il y a autant d'élèves à Sciences Po qui sont exonérés des droits de scolarité que d'élèves qui paient le maximum de droits. Les premiers disposent, pour un foyer fiscal composé de 2 parents qui vivent ensemble et 2 enfants, d'un revenu mensuel inférieur à 4 000€ Les seconds, avec la même configuration familiale, disposent d'un revenu supérieur à 10 750€

La forme actuelle de l'aide sociale date de la réforme des droits de la scolarité en 2003. Elle va être en partie modifiée l'année prochaine pour mieux accompagner le dé plafonnement des droits qui sera mis en place avant la rentrée prochaine pour les nouveaux entrants. Une des premières caractéristiques de l'aide sociale est que tous les élèves boursiers du Crous sont exonérés de la totalité des droits de scolarité à Sciences Po. Par ailleurs, ils reçoivent un complément de Sciences Po qui se situe à hauteur de 50% du montant versé par le Crous. Ce complément sera porté à 75% la rentrée prochaine pour les élèves boursiers arrivant à Sciences Po en 2009/2010.

Enfin, Sciences Po a mis en place depuis 2004 une politique d'aide en faveur des élèves étrangers extra-communautaires en délivrant des bourses de mérite dite « bourses Emile Boutmy » dont le montant associé au coût d'une réservation de chambre à la cité universitaire peut aller jusqu'à 12 000€ par an. Cette politique a, semble-t-il, porté ses fruits puisqu'en 2008-2009, le nombre de boursiers est de 1290 dont 1151 boursiers du Crous, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

L'aide sociale de Sciences Po sur fonds propres pour l'année 2008-2009 est marquée par une croissance de 13%. La principale source d'augmentation est liée à la politique des compléments aux bourses CROUS qui représente une augmentation de l'ordre de 23% ainsi

qu'à l'augmentation de 7% de l'aide destinée aux élèves non communautaires. Les aides au logement accordées aux élèves admis dans le cadre des conventions d'éducation prioritaires ont sensiblement augmentées tant en valeur qu'en nombre d'élèves concernés. Enfin, la Commission de suivi social, créée en 2004, composée de membres élus du Conseil de direction de la Commission paritaire, permet chaque année d'étudier des situations difficiles d'élèves qui ne sont pas éligibles au dispositif de bourse du Crous de Sciences Po et qui ne peuvent payer l'intégralité des droits de scolarité. En 2008-2009 ce sont 55 000€ qui ont été engagés par cette Commission.

Les élèves de Sciences Po bénéficient également largement des aides publiques. Elles sont en augmentation pour l'année 2008-2009 de 10%.

En effet, différents dispositifs publics s'adressent aux élèves de Sciences Po, le plus important étant celui du Crous qui délivre des bourses sur critères sociaux. A Sciences Po, l'année 2008-2009 se caractérise par une forte augmentation du nombre de boursiers du Crous, 20% en une année qui est plus que proportionnelle à l'augmentation des effectifs. Cela traduit à la fois une augmentation régulière du nombre d'élèves boursiers du Crous qui se présente à l'entrée à Sciences Po et reflète en partie pour cette année l'impact de la réforme Pécresse. En effet, la modification des points de charges, le dé plafonnement du montant des ressources et la réforme des bourses 2008 ont impacté le nombre de boursiers qui a augmenté de près de 40% concernant les boursiers sur critères sociaux. Cette actualité porte le nombre de boursiers du Crous à Sciences Po à 19% de la population soumise aux droits de scolarité de Sciences Po. Le taux de boursiers atteint près de 22% pour l'année 2008-2009 si on y adjoint les étudiants qui obtiennent une bourse de Sciences Po sur fonds propres et des bourses européennes.

Les aides à destination des élèves préparant les concours administratifs, notamment les aides financières de l'ENA et plus particulièrement l'aide à la diversité dans la fonction publique bénéficient pleinement aux étudiants. Enfin il existe des dispositifs publics d'Etat ou de collectivités locales à l'attention des élèves extra-communautaires. Avec les bourses du gouvernement français, celle de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les différents Conseils régionaux, c'est de plus d'1 million d'euros pour l'année 2008-2009 dont ont bénéficié nos étudiants. Ainsi l'aide publique à destination des élèves boursiers représentent 5,6 millions d'euros en 2008-2009 contre 4,7 millions d'euros l'année précédente.

Les aides des partenaires ne passent pas toutes par le service d'aide sociale même s'ils s'efforcent de les identifier et de les recenser. Elles sont souvent directement versées aux élèves, ce qui démontre que les élèves de Sciences Po suscitent beaucoup d'intérêt dans d'autres cercles.

Enfin en ce qui concerne l'aide à la mobilité internationale, Sciences Po se mobilise sur ses fonds propres en complément du dispositif public, du CRIF, de l'Europe avec les programmes ERASMUS et de la ville de Paris pour permettre à un maximum d'élèves d'obtenir une aide.

Le dispositif d'aide publique répond à des critères très précis. Cette aide publique a sensiblement augmenté en 2008-2009, notamment au niveau de la contribution européenne et celle de la ville de Paris. L'aide sur fonds propres de Sciences Po qui représente plus de 100 000 € renforce les aides en faveur de tous les boursiers du Crous, dont des aides à l'étranger qui ne sont pas éligibles à certains de ces dispositifs.

Pour l'année 2008-2009, l'aide à la mobilité a représenté dans sa totalité près de 495 aides contre 428 l'année précédente.

Au total, ce sont près de 8 millions d'euros pour les élèves de Sciences Po dont plus de 2 millions par Sciences Po sur fonds propres.

Parallèlement à l'aspect quantitatif doivent être notés des efforts entrepris pour développer des ressources privées ou publiques à destination des élèves qu'il s'agisse de conventions et notamment de celle avec le Crous qui garantit chaque année 40 bourses supplémentaires aux étudiants recrutés via les conventions d'éducation prioritaires ou de la politique de levée de fonds auprès de partenaires privés, entreprises et fondations, qui enrichissent la diversité des ressources au service de nos élèves. De plus l'aide sociale accompagne tous les élèves qui pourraient en avoir besoin dans les domaines du logement, de l'aide d'urgence qu'elle soit matérielle ou psychologique. Une mention particulière doit être faite à l'accompagnement proposé aux élèves en situation de handicap. Le service les accompagne de l'admission, aux examens et pendant leur scolarité (organisation des tiers-temps, recrutement d'accompagnateurs). Enfin la mise en oeuvre du projet objectif Sciences Po 2013 aura une incidence sur l'aide sociale à différents niveaux. Nous serons amenés à en faire le bilan l'année prochaine au sein de ce conseil.

b) Questions et observations

Erwan SCOARNEC souhaite revenir sur le projet Objectif 2013 et particulièrement sur le complément de bourses de Sciences Po qui passerait de 50% à 75% de la bourse du Crous soit pour l'échelon 1 un passage de 712 € à 1068 € en plus de la bourse du Crous. Il pense que cela va accentuer les différences avec ceux qui ont un allègement zéro. Que va faire Sciences Po pour ceux qui ne bénéficient pas du Crous pour combler cette différence ? D'autre part, concernant les bourses de mobilité, il faudrait tenir davantage compte de la destination vers laquelle les étudiants sont envoyés en raison du coût de la vie différent selon les villes.

Arnaud BONTEMPS souhaiterait connaître le nombre de boursiers Crous et le nombre de boursiers Sciences Po et Crous. Par ailleurs, il fait part de plusieurs remarques. Dans le contexte d'augmentation des frais de scolarité pour la rentrée prochaine, il pense qu'il est important de parler de l'aide sociale. Il trouve cependant dommage que l'aide au logement ne concerne que les CEP (conventions d'éducation prioritaire), ce qui lui semble un 1^{er} problème. En ce qui concerne la Commission de suivi social dans laquelle il siège, s'il est louable que son budget soit multiplié par 2, il pense qu'il faut remettre davantage à plat la jurisprudence comme cela a déjà été abordé et revoir les principes de l'indépendance financière vis-à-vis des parents. Il pense que l'augmentation de l'aide sociale, de manière générale très positive, masque une autre réalité : l'augmentation des frais de scolarité l'année prochaine dès la 1^{ère} tranche pour l'ensemble des étudiants qui paient des frais d'inscription, c'est à dire 75% des nouveaux entrants à Sciences Po. L'aide sociale à Sciences Po est importante mais localisée et elle gagnerait à être davantage diffusée pour s'exercer sur un maximum d'étudiants.

Concernant les étudiants dont le foyer fiscal se situe hors Union Européenne, les traitements sont différents ce qui pose un problème. Cela influe sur les bourses d'excellence qui sont attribuées aux étudiants des pays émergents pour lesquels la charte invite les établissements d'accueil à leur attribuer les meilleures conditions financières possibles. Ces bourses qui couvriraient une partie des frais d'inscription n'ont pas augmenté en parallèle de l'augmentation des frais de scolarité à la rentrée prochaine qui passe pour les nouveaux entrants hors Union Européenne de 5000 € à 12000 €. Quels aménagements pourraient être réalisés pour favoriser l'arrivée de ces étudiants ?

Manon AUBRY revient sur l'aide à la mobilité. Les "2^{ème} année" ont reçu leur réponse d'aide à la mobilité. Certains ont eu une réponse négative alors qu'ils sont dans des situations financières particulièrement difficiles et vont dans des pays extrêmement chers, notamment

les étudiants étrangers. L'Unef s'interroge sur le montant de cette bourse de manière générale. Au vu des personnes qui sont venues la voir, l'Unef estime ces aides insuffisantes. Les critères d'attribution leur semblent opaques. L'Unef demande à ce qu'il y ait une représentation étudiante dans la Commission d'attribution des bourses d'aide à la mobilité à minima pour assister et pour comprendre et expliquer aux étudiants et trouver, le cas échéant, des solutions avec eux. Enfin sur les prép'ENA dont on a souligné l'attribution de bourses depuis 2/3 ans. Ceux-ci ne peuvent plus être boursiers du Crous ce qui a engendré des situations très difficiles. L'Unef demande donc à la Direction de Sciences Po de peser de tout son poids pour régler cette situation pour que ces étudiants soient pleinement réintégrés aux formations donnant droit à bourses. L'UNEF demande que tous les étudiants inscrits en prep'ENA ne paient pas l'intégralité des frais d'inscription, compte tenu du peu de cours délivrés par Sciences Po dans le cadre de cette formation. .

Richards DESCOINGS remercie le service qui s'occupe de l'aide financière directe et l'ensemble des services aux étudiants. Ils font un travail remarquable. Il sait que les organisations syndicales d'étudiants reçoivent des élèves malheureux de n'avoir pas eu autant qu'ils auraient souhaité mais une très grande partie des élèves reconnaissent l'importance du service qui leur est rendu et le caractère totalement incomparable en France de l'aide apportée aux étudiants de Sciences Po.

Les bourses à taux zéro sont une invention typiquement française. Il s'agit d'attribuer des bourses qui ne rapportent rien aux étudiants mais qui leur permettent d'avoir des exonérations. C'est une politique qui permet d'augmenter le nombre de boursiers sans augmenter leur pouvoir d'achat. Cette politique se poursuit. Elle donne toujours autant d'étudiants pauvres et accentue leur révolte, ce que Richard DESCOINGS comprend bien.

C'est la raison pour laquelle Sciences Po a fait un choix exactement contraire, c'est à dire de faire en sorte que les boursiers réussissent leurs études, de faire en sorte que le pouvoir d'achat des boursiers soit réel : 75% de plus que les bourses du Crous, c'est important.

Il lui paraît un peu étrange d'augmenter le nombre de boursiers en leur disant qu'ils ne paient pas de droit de sécurité sociale mais qu'ils n'auront pas d'argent. En revanche peuvent être étudiés les problèmes de seuil mentionnés par la Commission dans les suivis d'aide sociale mais il s'agit de faire du « cas par cas ». Cette réflexion pourra sans doute être intégrée dans les nouvelles jurisprudences que les organisations syndicales appellent pour la commission de suivi social.

En ce qui concerne les observations sur l'aide au logement, Richard DESCOINGS leur conseille de proposer que le parlement soit saisi d'un projet de Loi pour remettre sous plafond de ressources l'aide au logement des étudiants. Il rappelle qu'un des grands scandales de la République est qu'il n'y a pas de limitation de revenu pour l'aide au logement. En conséquence, ceux qui accèdent au logement indépendant des parents, ce sont les étudiants qui ont les moyens grâce à leurs parents et c'est déductible. Il s'agit donc d'une aide aux plus riches qui existe depuis 1994 et qu'aucun gouvernement n'a fait évoluer. Ceci étant, en dehors de cette question qui ne concerne pas le Conseil de direction, il faut aider le plus largement possible les étudiants. Sciences Po s'y efforce mais cela reste compliqué spécifiquement pour Paris et sa région.

Richard DESCOINGS ne pense pas que les critères d'attribution de l'aide à la mobilité soient vraiment opaques. Ils pourront être présentés aux organisations lors d'un prochain Conseil. Il comprend que l'Unef a très envie de participer à une Commission d'attribution de ces aides et le directeur adjoint en charge des études et de la scolarité regardera cette possibilité.

Concernant l'ENA, Sciences Po n'est pas maître du jeu. Cependant, les élèves de Sciences Po peuvent dorénavant s'inscrire dans une classe préparatoire à l'ENA organisée par l'ENA. Les écoles administratives organisent leur propre préparation interne. Il y a là une formidable solution : les élèves de Sciences Po diplômés de Sciences Po, en demandant à participer à ces classes préparatoires, n'auront certainement plus de difficultés de bourses ou de scolarité.

Pour les bourses AEF, Sciences Po n'est pas maître de leur niveau, ce sont des bourses versées par le ministère des Affaires étrangères. Ce ministère est probablement celui qui souffre le plus en matière budgétaire.

Pour finir, Richard DESCOINGS pense qu'il faut être très attentif au problème de conflit entre nos élèves, qui sont de jeunes adultes, et leurs parents. Il faut donc tenir compte de la situation d'indépendance financière. Il faut aussi savoir ne pas aller trop loin. Sciences Po ne peut pas s'instituer en juge de paix des conflits entre les parents et leurs enfants.

Michel PEBEREAU associe le Conseil aux remerciements présentés par Richard DESCOINGS notamment sur l'exposé de Mme Myriam DUBOIS-MONKACHI et sur le travail remarquable du service d'aide sociale. Il insiste sur le fait que l'intervention de Sciences Po dans les relations entre les parents et les enfants seraient très contestable du point de vue des principes. Pour la situation financière des parents qui justifient qu'ils s'occupent de leur enfant, il existe de nombreux moyens légaux pour parvenir à ce résultat. Ces moyens sont préférables à ceux qui consistent pour un établissement d'enseignement supérieur à commencer à s'interroger sur le fait que les parents font, ou non, leur devoir vis-à-vis de leurs enfants. Au demeurant, il existe de nombreux établissements financiers qui sont compétents pour faire en sorte que des jeunes aient la possibilité de financer leurs études.

Richard DESCOINGS précise que la région Ile de France a multiplié par 4 le montant de son aide financière aux élèves en quelques années.

III. Présentation de l'Ecole de droit

a) exposé

Christophe JAMIN présente le projet. Il rappelle la situation qui est celle de Sciences Po. Sciences Po a 2 Masters : un Master carrière juridique et judiciaire qui forme essentiellement les étudiants au concours national de la magistrature ainsi qu'un Master de droit économique qui offre une spécialité en droit économique dans différentes branches du droit économique. La situation a légèrement évolué en mars 2007 puisque Sciences Po a obtenu un arrêté qui permet à ces étudiants titulaires de l'un ou l'autre de ces Masters de préparer l'examen d'entrée au sein des écoles du barreau et en particulier à l'école de Paris. Sciences Po a réfléchi à l'évolution possible de ses formations suite à cette reconnaissance. En effet, l'institut était dans une logique de spécialisation avec un Master assez classique et des étudiants qui allaient compléter leur formation juridique assez largement au sein d'une faculté de droit pour pouvoir passer l'examen du barreau réservé aux seules facultés de droit. Désormais, les étudiants peuvent passer l'examen du barreau sans aller suivre un enseignement de droit à la faculté. Autrement dit, Sciences Po ne devenait plus une formation complémentaire, une spécialité, mais avait l'importante responsabilité de former des juristes qui n'auraient plus la nécessité de passer par une faculté de droit. Cela a eu pour effet d'obliger Sciences Po pédagogiquement, intellectuellement à repenser son offre pédagogique au sein de ces 2 Masters et de s'afficher comme formateur en droit. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Directeur Richard DESCOINGS a songé à la création d'une Ecole de droit et a demandé que se réunisse une Commission sous l'autorité de Maître Jean-Michel

Darrois pour réfléchir avec les professeurs de la maison à la création de cette école. Des réunions ont eu lieu et ont permis de se poser un certain nombre de questions sur lesquelles des réponses commencent à être apportées et qui sont de plusieurs ordres.

Christophe JAMIN rappelle que Sciences Po est, en France, dans une situation réellement originale. En principe les étudiants sont formés au droit pour devenir avocat en 4 ans. Sciences Po aurait la possibilité de former les étudiants en 2 ans, des étudiants qui n'auraient pas commencé leur cursus dès après leur baccalauréat mais après avoir suivi un cursus de l'enseignement supérieur. Sciences Po s'est placée dans cette optique en se posant la question suivante : quelle catégorie de juriste veut-elle former ? Sciences Po souhaite-t-elle être concurrentielle des facultés de droit ou avoir une démarche légèrement différente ? Il pense que les facultés de droit font de très bons juristes qui seront capables d'être d'excellents techniciens sur des spécialités très pointues. Ca n'est pas la solution retenue par Sciences Po qui s'est inspirée d'expériences étrangères, du côté des anglais, des américains de manière légèrement différente ou qui ont des visées légèrement différentes en essayant de former des juristes moins pointus techniquement mais qui seront des stratèges capables de manager des équipes de juristes. La 2^{ème} grande question est la suivante : peut-on former un très bon juriste en 2 ans ? C'est une question essentielle. A l'étranger, il n'y pas de modèle de formation d'un juriste. Les études sont très longues en Allemagne mais sont en diminution actuellement au moins dans la durée. Les études en droit peuvent être très courtes. Ainsi, un juriste anglais peut n'avoir passé qu'une année dans un établissement qui le formera à la technique juridique. Les étudiants peuvent être diplômés de l'enseignement supérieur dans une autre matière, passent une année en droit et suivent un enseignement pratique en cabinet. Les anglais sont très attachés à l'expérience du juriste plutôt qu'à sa formation théorique. Aux Etats Unis, les juristes sont formés après 3 ou 4 années d'études supérieures. La 3^{ème} année, ils sont en stage et c'est au fond la 1^{ère} année qui est fondamentale. Tous ces exemples démontrent qu'il est possible de former des juristes sur un temps plus court que le temps officiel des facultés de droit françaises. La démarche de Sciences Po a été confortée par la réforme essentielle qui a eu lieu au Japon depuis 2005 où la durée de formation des étudiants a été raccourcie. Les collègues japonais ont donné des précisions sur la manière dont il fallait former les étudiants : il est nécessaire dans un 1er temps d'être très attentif au mode de sélection des étudiants, il faut ensuite favoriser les enseignements dans la mesure du possible en petit groupe et selon une méthode d'échange constant entre l'enseignant et les étudiants ; et par ailleurs, il est indispensable de favoriser l'apprentissage des fondamentaux. Il est donc tout a fait possible de former une certaine catégorie de juristes et de les former en 2 ans.

Concernant cette catégorie de juristes, Christophe JAMIN précise que Sciences Po s'adresse à une forme d'élite qui aura suivi un cursus d'enseignement supérieur au préalable qui viendra soit du collège de Sciences Po soit d'ailleurs. Il va falloir former des juristes capables d'évoluer sur un marché qui lui aussi est en pleine évolution. Les juristes des grandes entreprises que Sciences Po a interrogés ont attiré l'attention sur le fait que la distinction entre droit national et droit international s'abolissait progressivement et que l'offre pédagogique devait s'ouvrir de plus en plus vers une formation internationale. Des membres de la Commission ont suggéré d'associer dans la pédagogie des praticiens du plus haut niveau avec des universitaires qui délivreraient la formation théorique et le plus souvent, pluridisciplinaires, aux étudiants. Donc plus de pratique et plus de théorie.

Il est indispensable que Sciences Po s'insère dans les réseaux d'excellence internationaux pour devenir acteur capable de fournir les meilleurs services aux étudiants. Il existe plusieurs moyens de s'inscrire dans ce type de réseaux dont l'un d'entre eux est de créer un programme doctoral, de créer une image "école de droit Sciences Po" qui permettrait d'être repéré à l'international. Christophe JAMIN énonce un exemple très concret à propos d'étudiants à

Sciences Po qui veulent suivre leurs études aux Etats Unis ou aller passer le barreau de New-York. A ce jour, tant le barreau de New-York que certaines universités ne situent pas Sciences Po exactement parce qu'elle n'est pas une faculté ou une école de droit.

L'idée générale c'est de former un certain type de juriste, de plus en plus tourné vers une réflexion stratégique, de plus en plus axée vers l'international, ces juristes pouvant être formés en 2 ans à condition de respecter un certain nombre de pré-requis et de réfléchir en particulier aux fondamentaux. Sciences Po est en cours d'aboutissement sur cette réflexion sur les fondamentaux et en particulier à l'offre pédagogique de la 1^{ère} année. Il est possible de mutualiser un certain nombre de cours, de créer des portefeuilles de cours, que les étudiants puissent choisir parmi les fondamentaux la manière dont ils veulent suivre leur cursus. Cela va nécessiter de repenser en partie les maquettes des actuels Masters des 1^{ères} années. Cela aura peut-être un peu moins d'impact sur la 2^{ème} année.

Ce projet est viable et pertinent. Pour Christophe JAMIN, l'offre d'enseignement de droit dans le monde est en évolution et il y a une petite chance à saisir sur la possibilité de s'insérer dans ces réseaux d'excellence et aussi de former des juristes qui seront capables d'affronter l'internationalisation qui a commencé mais qui continuera dans les 10 à 15 années à venir.

b) Questions et observations

La parole est donnée à Sébastien JANICOT qui a lu avec beaucoup d'intérêt la note concernant ce projet de création de l'Ecole de droit. Il pose la question de savoir si cette création correspond juste comme on pourrait le penser de prime abord au regroupement des 2 Masters de droit existant avec l'étiquette « Ecole de droit » ou s'il y aura des changements profonds. Par ailleurs, tant dans la note que dans l'intervention, il n'est fait part d'un calendrier pour la mise en œuvre de ce projet.

Le projet présenté par Christophe JAMIN semble très intéressant pour Cécile RAMSTEIN notamment la réelle volonté d'interdisciplinarité qui permettra certainement de former des étudiants capables de réfléchir aux enjeux du monde actuel et pas uniquement d'avoir une vision à court terme. L'Unef s'interroge sur la logique qui anime la constitution de cette Ecole de droit et sur la vision de Sciences Po sur les différents Masters ainsi que la vision qui sera celle de Sciences Po pour les années à venir concernant cette logique d'Ecole. Ce projet étant extrêmement intéressant, ils leur semblent dommage de le limiter à 120/150 étudiants. Par ailleurs, il n'est pas fait état de mesures de sélection dès l'entrée à l'Ecole ce dont l'Unef se félicite, ils s'interrogent sur la logique de non sélection en même temps que la logique d'un nombre déterminé. Comment ce nombre d'étudiants a-t-il été estimé ?

Sur l'Ecole doctorale, il s'agit de se limiter semble-t-il à 7 doctorants. Il semble à l'Unef que les modalités de sélections sont très lourdes. Il est en effet demandé aux élèves de rédiger une sorte de mini-mémoire, travail difficile pour des élèves qui n'ont pas fait de recherches au préalable. Ca va dans le sens de faire des modules de recherche au sein du 1^{er} cycle pour la mise en place desquels l'Unef est d'accord, tout en demandant un temps de réflexion sur la constitution de ce dossier qui leur semble peut-être trop lourd pour des élèves qui sortent tout juste du 1^{er} cycle.

Cécile RAMSTEIN rappelle que l'Unef est contre cette logique d'école si elle entraîne la sélection.

L'Unef s'interroge enfin sur la question du financement des doctorants. Il a été dit qu'il n'y aurait pas de problème de financement avec cette Ecole, or seule la moitié des 7 élèves pourra être financée. Quels seront donc les moyens de financement pour les autres étudiants ?

L'Unef remercie la Direction et plus particulièrement ceux qui ont contribué à construire le projet pour le détail des maquettes pédagogiques. Ils sont très satisfaits d'avoir un tel détail dans les documents et espère avoir les informations aussi détaillées pour les projets à venir. C'est également l'occasion de se pencher sur les liens entre les Masters professionnels et l'Ecole doctorale. Beaucoup d'élèves se posent la question des passerelles de l'un à l'autre.

Jean-Emmanuel COMBES souhaite marquer sa très grande admiration d'être saisi sur un tel dossier en amont de la création de cette Ecole de droit. Il s'agit d'une excellente opportunité pour ce Conseil de pouvoir participer à la qualité de cette réflexion. Il constate avec beaucoup d'admiration également que le conseil a la chance d'échanger sur l'enseignement du droit à Sciences Po avec la personne à qui il a été demandé de réfléchir à l'évolution des professions du droit en France.

Manon AUBRY souhaite avoir des précisions sur le passage entre Master pro et recherche. Il semble bien que les maquettes pédagogiques et même le projet pédagogique ne soient pas encore clairement mis en place. Ainsi y a-t-il de grandes différences entre le discours de Philippe WEIL qui incite clairement les étudiants, en construisant un projet cohérent, à faire un Master pro pour pouvoir suivre par un futur doctorat et les différents responsables des 4 cursus de recherche au sein de l'Ecole doctorale qui dans le cadre de leur présentation personnalisée en indiquant l'impossibilité.

Marie-Pierre de la GONTRIE revient sur le calendrier. Elle est curieuse de savoir ce qui se passe depuis 2007 par rapport à cette formation. Sur la formation d'excellent juriste en 2 ans, elle pense que cette Ecole aura une population qui sera au moins déjà formée à un travail intellectuel. Elle reste cependant un peu septique.

Richard DESCOINGS répond à la question du calendrier. Il souhaitait avec Christophe JAMIN et Hervé CRES avoir une première présentation aujourd'hui, avoir un vote si possible lors du Conseil du mois de juin et lancer les programmes renouvelés de l'Ecole pour la rentrée 2010. C'est sur les programmes qui existaient avant la création de cette Ecole de droit qu'effectivement l'arrêté de 2007 a été pris. Lorsque le Ministère l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en œuvre la réforme LMD, Sciences Po a présenté 2 Masters d'établissement : un Master Carrières juridique et judiciaire que dirige Dany Cohen, un Master Régulation que Marianne Frison-Roche a en charge et c'est sur le fondement de l'offre pédagogique de ces 2 Masters, organisés chacun sur 2 années, qu'a été pris l'arrêté ; et comme les professeurs de droit ont voulu marquer dans le « marbre » de la jurisprudence que Sciences Po savait former des élèves en très bons juristes, ils ont saisi le Conseil d'Etat de la régularité de cet arrêté. Celui-ci s'est prononcé au fond, c'est à dire qu'il n'a pas simplement évalué la régularité de l'arrêté, il a évalué la réalité de la formation au droit à Sciences Po. Les 2 Masters ont été le support de la décision d'autoriser les étudiants qui sont diplômés de ces Masters à se présenter à des examens leur permettant d'entrer au barreau. Sur le contenu de ces 2 Masters, le Conseil d'Etat a statué. Fort de ce noyau dur, les professeurs de droit de Sciences Po ont commencé à réfléchir sur ce qui pourrait être fait en plus en lien avec l'international et dans l'interdisciplinarité.

Concernant la sélection, Richard DESCOINGS s'est engagé, mis à part le cas très particulier de l'école de journalisme, à ce que les élèves qui viennent des collèges universitaires de

Sciences Po ne soient pas sélectionnés. En revanche, la sélection sera très rude, comme toujours, pour les étudiants qui viennent d'autres formations que celle de Sciences Po. Le fait de délivrer aux élèves de 1^{er} cycle un Bachelor ne crée pas une sélection pour l'accès au Master. Sciences Po tâchera avec les équipes de faire le plus possible d'orientation intelligente et positive. La liberté est d'autant plus forte qu'elle est éclairée.

Plus largement et c'est indiqué dans les Objectifs 2013, progressivement, les 1ers cycles sont transformés en collèges universitaires et les Masters sont transformés en Ecoles. Il s'agit d'un peu plus que de la présentation de l'image de marque parce que l'organisation est assez radicalement différente : les élèves sont suivis depuis leur statut de candidat, pour ceux qui viennent de l'extérieur, des collèges universitaires de Sciences Po, jusqu'à leur entrée sur le marché du travail. Il s'agit plus d'une formation « haute couture » que les Masters qui sont aujourd'hui présentés. L'objectif est de faire en sorte que toutes les écoles aient des moyens comparables. Richard DESCOINGS ajoute que pour avoir des connexions internationales fortes, il est indispensable d'être organisé de telle sorte que les écoles de droit des différentes universités dans le monde comprennent que Sciences Po a une école de droit.

Pour les doctorants, une sélection sévère à l'entrée est maintenue. La distinction entre Master pro et Master recherche disparaît. La mise en oeuvre est compliquée. Philippe Weil est visionnaire sur l'Ecole doctorale. Une habitude assez française fait qu'il est très compliqué pour des élèves d'entrer à l'Ecole doctorale après un Master pro. Il faut progressivement changer cet état de fait. Sciences Po sera particulièrement attentif aux explications qui seront données. Quant au financement à la fois de l'Ecole et des doctorants, Sciences Po compte beaucoup sur la profession d'avocat et espère fortement que les différents cabinets d'avocats fianceront voire pré-financeront une partie des étudiants et très certainement des doctorants.

Michel PEBEREAU remercie Richard DESCOINGS et précise que la réflexion se poursuivra afin de pouvoir soumettre le moment venu ce projet au Conseil de direction pour décision.

IV. Projet d'implantation d'un campus à Reims

a) Exposé

Hervé CRES présente le projet. Deux documents ont été distribués aux membres du Conseil de direction : une note qui est une proposition financière mise à jour au 19 mai dernier, qui remplace et annule la note dans le dossier qui comportait des coquilles sur les éléments budgétaires, des lettres signées par les présidents des collectivités territoriales apportant la preuve de leur soutien au projet. Le projet a été présenté in extenso lors du Conseil de direction de mars 2009 et la note de la proposition financière mise à jour au 19 mai n'est qu'un « rafraîchissement » de la note de mars. Le calendrier et les effectifs ont été revus. Il était question de s'implanter et de commencer à recruter des étudiants en septembre 2009 et en septembre 2010. Sciences Po a dû renoncer à l'implantation en 2009 parce que les collectivités territoriales ont mis un peu de temps à finaliser la proposition, notamment au niveau des locaux. Par ailleurs, Sciences Po a émis le souhait de s'installer d'emblée et dès la 1^{ère} promotion, dans les locaux définitifs. Ce campus est très emblématique et est appelé à recevoir un grand nombre d'étudiants. L'image de Sciences Po est associée à ce campus. Sciences Po souhaite recruter de nombreux étudiants du continent Nord Américain, ce qui explique qu'il n'est pas question de commencer dans des locaux précaires.

Ces locaux ne seront disponibles qu'avec de faibles surfaces à la rentrée 2010 ce qui implique de limiter la 1^{ère} promotion à 80 élèves, taille de l'amphithéâtre qui leur est réservé les 2 premières années. En revanche, la montée en puissance se fera dès 2012 avec une promotion de 400 puis de 600 élèves.

Les lettres, identiques, ont été signées par Mme la Maire de Reims, Mme Adeline HAZAN, le Président du Conseil de la Marne, M. René-Paul SAVARY, le président Jean-Paul BACHI pour le Conseil régional. Comme cela peut-être vu dans cette lettre, il y a un accord global sur les effectifs totaux entre 2009 et 2016. Par ailleurs, les signataires s'engagent sur les dépenses d'investissements pour la mise aux normes du magnifique bâtiment du collège des jésuites, dépenses qui se montent sur la période 2009-2015 à 72 millions d'euros. Ils s'engagent également en annexe sur les dépenses de fonctionnement et soutiennent dès 2009 le développement de Sciences Po sous la forme d'une dotation de fonctionnement de 450 000 euros qui se poursuit chaque année pour atteindre à partir de 2016, date à laquelle Sciences Po arrive à une stabilité en terme d'effectif, à 5,4 millions d'euros.

A ce stade, Sciences Po en est à la rédaction de la convention. Compte tenu des enjeux, Sciences Po sera très vigilant à ce que la convention suive les engagements écrits dans la lettre mais aussi mentionne un engagement des collectivités territoriales sur le budget de fonctionnement à un horizon le plus lointain possible compte tenu des règles du droit administratif, soit à 20 ans. Par ailleurs, Sciences Po est en cours de négociation d'une clause de résiliation de part et d'autre mais qui va peser essentiellement sur les collectivités territoriales au cas où elles souhaiteraient mettre fin à cette convention.

Richard DESCOINGS rappelle qu'il s'agit du 6^{ème} site pour le collège universitaire qui serait créé. Il note que Sciences Po est parvenue à un accord avec les 3 collectivités territoriales, ce qui n'avait pas été le cas pour Menton puisque la région n'avait pas suivi. L'accueil qui a été fait à Sciences Po a été non seulement enthousiaste mais professionnel et les 3 collectivités ont systématiquement travaillé ensemble, ce qui n'a pas toujours été le cas ailleurs et ce qui est un élément important. Enfin, il s'agit d'un engagement incroyable. En effet, c'est la première fois que 3 collectivités territoriales décident de s'engager pour des montants aussi

élevés : 72 millions d'euros TTC pour un bâtiment magnifique et un niveau de financement également aussi élevé. Il note une vraie volonté politique au sens noble du terme que les 2 parties trouvent un intérêt unique. Cela résout en partie les problèmes de Sciences Po de capacité d'accueil : Reims est à 45mn en TGV de la gare de l'Est, et Richard DESCOINGS estime que Sciences Po peut servir la ville, le département et la région en ayant un nombre d'étudiants tout à fait important.

b) Questions et observations

Arnaud BONTEMPS, au nom de l'Unef, se réjouit de la construction de ce nouveau collège, ainsi que du soutien des collectivités territoriales. Au niveau des effectifs, il souhaite des précisions pour savoir à quel moment ils passeront de 400 nouveaux entrants à 600 et si une augmentation des effectifs est prévue entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Pour finir, concernant la Chaire de professeurs qui va être mise en place à Reims, à laquelle l'Unef est très favorable puisque permettant la présence de professeurs sur Reims et des cours en présentiel, il demande si les professeurs seront à temps plein sur le site de Reims, notamment pour les professeurs provenant d'Amérique du Nord.

Christian LEQUESNE observe que la spécificité est un élément constitutif de l'identité de chacun des cycles. Il souhaiterait connaître le domaine d'étude de Reims : les relations entre l'Europe et les Etats Unis ? l'Amérique du Nord ? ou bien Sciences Po sortira-t-elle de la logique de construction d'un 1^{er} cycle délocalisé autour d'un domaine d'étude particulier.

Marie-Pierre de la GONTRIE demande si le financement est réparti à égalité entre les 3 collectivités. La somme étant considérable, elle espère que la situation des collectivités leur permettra de soutenir le rythme. Les sommes portent sur la réhabilitation du lieu et non pas sur les logements pour les étudiants considérés comme nécessaires et justifiables. Elle ne voit pas s'il y a une intervention de l'Etat et s'il y a une intervention propre de Sciences Po.

Maxime QUENIN souhaiterait remercier la direction pour le travail sur ce dossier qui lui semble aller vraiment dans le bon sens. Dans la remise aux normes du bâtiment, il souhaiterait avoir des informations concernant la qualité environnementale du projet. Concernant la clause de résiliation, comme les montants sont très importants, il sollicite davantage d'information sur les modalités de cette clause.

Erwan SCOARNEC, au nom de Nouvelle Donne, s'interroge sur le passage en 2014 à des promotions à 600 élèves. A terme, Sciences Po veut-elle accueillir tous les 1^{ers} cycles à Reims. Si c'est le cas, Nouvelle Donne y est opposé, dans la mesure où les étudiants étrangers sont certainement moins attirés pour Reims que pour Paris et il s'interroge sur la façon dont Sciences Po va les attirer à Reims. Certains étudiants aisés seront plus réticents à aller à Reims qu'à Paris et cela arrange de nombreux professeurs d'être à Paris.

Maxime SAADA se dit très impressionné par les montants. L'engagement serait ferme et définitif après le Conseil régional de Champagne Ardenne qui se déroule le 26 ou 27 Octobre 2009.

Concernant les tableaux, Hervé CRES précise que, pour les années 2012/2013, 2013/2014, il reste dans les tableaux en annexe des lettres des collectivités territoriales pour les effectifs de 2^{ème} et 3^{ème} années à modifier la référence à 200 élèves par 80 en raison du constat, dans les dernières semaines, que Sciences Po ne pouvait pas commencer avec une rentrée à 200 comme cela était prévu initialement et proposé au Conseil de mars. Ce qu'il est important de retenir c'est que l'accord sur la subvention de fonctionnement est lié à l'accord sur les effectifs totaux.

Les professeurs en Chaire sont à temps plein à Sciences Po. Ce sont des professeurs de stature internationale qui viendront aussi pour la recherche et il est probable qu'ils souhaiteront passer du temps dans les laboratoires de recherche à Paris. Ils auront leur bureau à Paris. Ils auront le choix de vivre à Paris ou à Reims en fonction de considérations notamment familiales mais en aucun cas, ce ne seront pas des professeurs qui résideront aux Etats Unis.

Sur la nature des 1ers cycles, dans la phase de départ, Sciences Po est dans une logique classique d'un 1^{er} cycle lié aux relations transatlantiques : Canada, Etats-Unis, Europe. Sciences Po avait pensé dès le début à monter en puissance, compte tenu des soutiens financiers des collectivités, et imaginé que se re-déploie, sur ce campus, également une partie des 1^{ers} cycles de Paris mais certainement pas la totalité des 1^{ers} cycles de Paris. C'était le vœux initial. Dès le début, avec les collectivités territoriales, Sciences Po voulait prendre 2 ans avant de décider quelles étaient les modalités précises de la croissance des effectifs. Pour l'instant, Sciences Po propose une montée sur la base du Bachelor.

Pour répondre à Mme de GONTRIE, la répartition telle que prévue par la convention, en cours de négociation, est d'1/3 pour chacune des collectivités territoriales aussi bien pour les investissements que pour la dotation.

La clause de résiliation comporte 4 alinéas dans lesquels il est écrit qu'une collectivité territoriale pourrait éventuellement se substituer à une collectivité défaillante pour ce qui est de la dotation financière.

La délocalisation totale n'est pas possible dans la mesure où Sciences Po recrute chaque année quelques 1300 élèves en 1^{ère} année. Sciences Po gardera une grande partie de ces effectifs à Paris également parce que Science Po déploie une politique de bi-cursus avec des universités partenaires qui est appelée à monter en puissance.

Cédric Prunier précise que les collectivités territoriales se sont engagées par ailleurs à avoir une politique globale de logement. Pour Sciences Po, Reims a de grandes ambitions en matière universitaire. Un grand programme de logements pour les étudiants est prévu en particulier à proximité immédiate de la cathédrale. Sciences Po a rencontré le directeur du Crous qui a promis de réserver pour les étudiants de sciences Po un certain nombre de logements pour la 1^{ère} promotion et pour les suivantes. Ce sera inséré dans le cadre de la convention.

Richard DESCOINGS précise que le financement de l'Etat comme pour tous les 1ers cycles est inexistant. L'investissement de Sciences Po se fait par le biais des droits de scolarité et l'ensemble de la politique de mécénat d'entreprises et de mécénat de particuliers, pour 1/4 à 1/3 de financement du fonctionnement sur ressources propres de la Fondation. Sur un nombre d'élèves aussi important, le raisonnement ne peut se faire sur la base du financement marginal par élève supplémentaire. Avoir environ 1400 élèves sur un campus, ce n'est pas seulement de l'extension. Il s'agit aussi d'une partie des élèves de Paris qui iront à Reims. Passer à un raisonnement de financement marginal à un raisonnement financement moyen, l'Etat de fait participera mais cela restera très limité.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote. Il s'agit d'un vote sous réserve d'une part que le Conseil régional confirme l'engagement, que l'ensemble de cet engagement de principe soit confirmé au niveau des 3 collectivités par des conventions particulières suffisamment longues dans le temps et dont les clauses de sortie sont suffisamment cadrées pour que Sciences Po soit bien assuré de la pérennité de l'engagement qu'elle prend et enfin que le financement de l'institut soit bien neutre sur les investissements.

Le projet d'implantation d'un campus à Reims est approuvé à l'unanimité.

V. Point d'information sur la mise en œuvre de Sciences Po 2013

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que ce point à l'ordre du jour correspond à une demande formulée par les élus étudiants. Parmi les préoccupations exprimées par les étudiants à propos de Sciences Po 2013, se pose la question des locaux.

La situation s'est éclairée dans la mesure où le Conseil vient de voter l'implantation d'un collège universitaire à Reims. Sciences Po a par ailleurs réussi à louer l'intégralité des anciens locaux de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, soit 10 000m² dont une partie pourra être occupée dès le mois de juin, le reste des locaux étant occupé progressivement pour des activités d'enseignement et en partie de recherche.

Sciences Po est toujours dans l'examen d'un campus dédié à l'Afrique, au co-développement. 2 villes se sont portées candidates : Angers et Toulon qui sont en cours d'examen.

Indépendamment de l'augmentation des surfaces réalisée et à réaliser, les travaux de la bibliothèque du 27 commence en juillet. Cette année, le nombre de places en bibliothèque doublera dans l'aile du 27 rue St Guillaume. Une salle des professeurs sera créée dans l'ancienne Ecole des Ponts et Chaussées et un nouveau pôle immobilier a déjà été constitué, destiné aux organisations syndicales et aux associations permanentes d'élèves au 56 rue des St Pères.

En ce qui concerne la modernisation de nos équipements d'enseignements, c'est 19 salles supplémentaires qui ont été équipées au mois de février et 6 salles qui le seront durant l'été.

En ce qui concerne les ressources humaines, la direction a focalisé ses efforts sur Sciences Po Avenir, compte tenu de la situation du marché de l'emploi pour les jeunes diplômés. 3 postes de cadres ont été créés dont certains sont déjà pourvus. Le second effort est fait sur l'accueil des élèves handicapés, sujet sur lequel Sciences Po souhaite progresser davantage dans les années qui viennent.

Sur le développement durable, il y a, en commission paritaire, le projet de créer une association permanente au même titre que les autres associations permanentes. Une association qui fait l'évaluation de ce que coûte Sciences Po en terme d'émission de CO₂. La bonne méthode consiste à compenser l'émission par une dotation annuelle de 85000€ pour ces actions. Chaque année le Conseil aura un bilan complet de ce qui a été réalisé.

En ce qui concerne l'université citoyenne, Olivier Duhamel progresse. L'INA est un partenaire particulièrement actif dans ce projet. Pour Radio France, Sciences Po est dans l'attente des conséquences d'un changement de Direction.

Pour le développement académique, l'essentiel concernait la création d'un Bachelor. Un important travail a été réalisé avec les professeurs et l'ensemble des partenaires sociaux ainsi que le recrutement de 30 professeurs permanents. 5 recrutements ont déjà été formalisés : Philippe Martin, spécialiste d'économie internationale, précédemment Professeur titulaire de chaire à l'Ecole d'Economie de Paris, Thierry Mayer, spécialiste d'économie spatiale, précédemment Professeur titulaire de chaire à l'Ecole d'Economie de Paris et membre de l'Institut Universitaire de France, le « sommet » de la qualité universitaire en France, Eyméric Henry, spécialiste d'économie industrielle, précédemment Professeur assistant à la London Business School, une des meilleures dans le monde, Stéphane Lacroix, spécialiste du Moyen-Orient, Docteur de Sciences Po et précédemment post doc à Stanford, qui a reçu une offre de Stanford mais vient rejoindre Sciences Po et enfin Horatia Muir-Watt, un spécialiste de droit

international privé précédemment en poste à Paris I. L'activité de Sciences Po est réelle dans plusieurs disciplines : le droit, les sciences politiques et l'économie.

b) Questions et observations

Manon AUBRY a des questions sur les locaux et les normes environnementales : dans quelle mesure Reims et l'ancienne Ecole des ponts et Chaussées répondront à ces normes ? L'Unef souhaite connaître le coût de la restauration de l'Ecole des Ponts et Chaussées et s'interroge sur la viabilité financière de ce projet.

Concernant l'université citoyenne, Manon AUBRY fait référence à l'innovation pédagogique que l'Unef porte et elle souhaiterait avoir l'occasion d'en discuter dans le cadre notamment de la Fondation du Bachelor pour renouveler la formation de Sciences Po, apprendre à développer l'esprit critique et mettre à profit la diversification des outils pédagogiques.

Concernant les campus délocalisés, un certain nombre d'avancées sont consacrées par le projet Sciences Po 2013. Manon AUBRY s'interroge sur l'impact pour les campus délocalisés. Elle fait référence à la campagne menée par l'Unef notamment à Dijon, où les étudiants sont extrêmement mobilisés pour obtenir satisfaction sur un certain nombre de revendications dans l'égalité des droits par rapport au campus de Paris. Elle souligne que le Directeur du campus est malheureusement relativement absent, c'est la raison pour laquelle l'Unef porte leurs voix auprès de ce Conseil de direction. L'Unef souhaiterait que soit mis à disposition dans ces campus un local syndical par campus, qu'une réflexion soit avancée sur la 3^{ème} année et sur la destination de ces étudiants des campus délocalisés, l'accès à des impressions comme c'est le cas à Paris. Il ressort à travers cette campagne que les étudiants des campus ont besoin de s'exprimer aussi à travers l'université citoyenne. Aussi, l'Unef soutient-elle les conseils représentatifs dans le cadre campus délocalisés déjà abordé et demandé par l'Unef dans le cadre de leur projet d'analyse sur Sciences Po 2013.

Par ailleurs, Manon AUBRY souhaiterait savoir si le projet de cafétéria en partenariat avec le Crous au 13 rue de l'université a avancé. Enfin, l'Unef reformule sa demande de création d'un centre d'orientation pour les 1^{ers} cycles.

Richard DESCOINGS précise que Sciences Po s'attachera à respecter les normes environnementales comme la loi lui en fait obligation et sera particulièrement sensible sur les sommes très importantes utilisées pour la rénovation des locaux de Reims. Sciences Po le fera également pour l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées pour laquelle Sciences Po a obtenu un prix de location inhabituel même en période de stagnation du marché immobilier, soit 350€ TTC le m². Par comparaison, les autres locaux rue du Bac étaient à 1100€ HT le m². La contre-partie en est qu'il y a des travaux importants à faire estimés à 20 / 25 millions d'euros qui ne peuvent pas être réalisés avant que 5 années se soient écoulées en raison des conditions de vente par l'Etat à la Foncière (parce que l'Etat a un assez mauvais souvenir d'avoir donné des locaux assez peu chers qui ont été revendus assez rapidement et très cher à l'Etat). Cela permettra d'assurer la fiabilité financière de l'opération et de faire des économies pour préparer ces travaux.

Sur les campus délocalisés, Sciences Po fera ce que souhaite l'Unef. Sur la cafétéria du 13 rue de l'université, Richard DESCOINGS n'a pas d'information à ce stade mais il leur fera parvenir par écrit.

VI. Accords internationaux

Francis VERILLAUD précise qu'il n'a pas de commentaires particuliers sur ces 29 accords qui sont assez classiques et qui sont concentrés sur la 3^{ème} année à l'étranger.

Erwan SCOARNEC souhaite savoir s'il est possible d'avoir des accords avec certaines universités en particulier Yale alors qu'il y a des programmes intéressants, par exemple le programme de journalisme.

Francis VERILLAUD précise avoir déjà essayé en particulier avec 2 universités aux Etats-Unis qui se sont révélées totalement fermées aux autres universités. Il s'agit de Stanford et Yale.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote. *Ces accords recueillent l'unanimité.*

Il propose que Richard DESCOINGS présente une méthode qui permettrait de définir les principes et les grandes lignes des accords, lesquels seraient alors automatiquement approuvés.

VII. Adoption du procès verbal provisoire de la séance du 27 avril 2009

Le procès-verbal est approuvé, sous réserve de quelques modifications.

VIII. Echange d'information sur des questions diverses

Manon AUBRY demande s'il serait possible de leur faire parvenir les dossiers du Conseil de direction comme c'est normalement prévu c'est à dire une semaine avant la réunion.

Sciences Po s'emploiera à faire cela. Michel PEBEREAU se permet de suggérer aux représentants des étudiants de s'inspirer du caractère concis des interventions des autres membres du Conseil dans leurs interventions. C'est un exercice utile.

Aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 10h34.